

FICHE TECHNIQUE (FT)

Fixit 782

Peinture garnissante synthétique



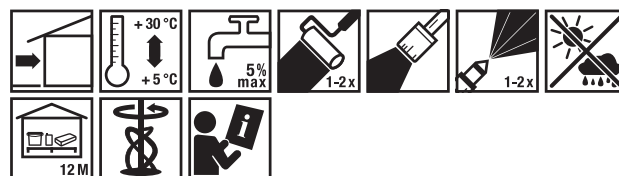
Domaines d'application

Fixit 782 est une peinture mate pour façades avec une très bonne résistance aux intempéries, bonne perméabilité à la vapeur d'eau, faible absorption d'eau et un séchage rapide. Convient aux supports organiques et minéraux. Pour façades avec isolation thermique. Réunit les avantages d'une peinture acrylate de haute qualité et d'une peinture minérale en un produit. Conservation avec un film protecteur. Le support doit être propre, sec et porteur. Les surfaces farineuses ou sableuses sont à consolider avec Fixit 491 Fond pénétrant sans solvant ou à éliminer.

Propriétés

- Hautement résistant aux intempéries
- Ouvert à la diffusion
- Faible absorption d'eau et rétro-séchage rapide
- Nombreuses teintes
- Pour les supports organiques et minéraux

Mise en œuvre



Données techniques

Numéro d'article	2000953368
EAN	7630141503912
Emballage	
Quantité par unité	20 kg/unité
Unité par palette	24 unité/pal
Consommation	env. 0,25 kg/m ² /main
Délai de séchage	≥ 24 h
Densité	env. 1,6 kg/L
Substances solides	env. 65 %
Valeur sd	env. 0,1 m

Fixit 782

Peinture garnissante synthétique

Base du matériau

- Additifs adaptés
- Liant acrylate/silicasol
- Matériaux remplissants (minérales)
- Pigments stables à la lumière et aux intempéries

Mise en œuvre

Mélanger avant l'utilisation et préparer avec de l'eau propre à la consistance nécessaire à la mise en œuvre. Peut être dilué avec max. 5 % d'eau propre. Fixit 782 est appliqué au pinceau, au rouleau ou par projection.

Traitement ultérieur

Lors de conditions météorologiques extrêmes, prendre les précautions nécessaires pour protéger la couche fraîche (ombrager et protéger contre la pluie battante etc.).

Stockage

Au sec, protéger de l'humidité et des rayons UV (soleil, lumière).
Période de conservation: min. 12 mois.

Certificats



Étiquette



Avis juridiques et techniques

Observer les règles générales de la construction, les fiches respectives de l'association suisse des entrepreneurs plâtriers-peintres ASEPP, les normes SIA 242 « Plâtrerie, crépissage, construction à sec », SIA 257 « Peinture, teintage du bois, revêtements muraux », SIA 243 « Isolation thermique extérieure crépie » et les informations de cette fiche technique.

Remarques générales

Cette fiche technique remplace toutes les versions précédentes de la fiche relative à ce produit. Les données de cette fiche technique ont été rédigées soigneusement et consciencieusement, sur la base des connaissances et de l'expérience acquises à ce jour, et se rapportent à une application courante. Les données fournies sont sans garantie quant à leur exactitude et à leur exhaustivité et excluent toute responsabilité. Elles ne justifient également aucune relation juridique contractuelle ni aucune obligation secondaire. Les clients et utilisateurs restent seuls responsables de vérifier que les produits sont adaptés à l'utilisation envisagée. Vous trouverez l'état actuel de nos fiches techniques sur notre site Internet ou vous pouvez les obtenir auprès du service compétent.

Toutes les données techniques indiquées dans cette fiche technique ont été déterminées dans des conditions de laboratoire.

Ne pas mettre en œuvre en dessous de +5 °C (air et support). Ne recouvrir les crépis minéraux qu'après une carbonatation suffisante. Le délai d'attente entre la 1ère et la 2ème couche est de min 24 heures. Après usage nettoyer immédiatement les outils avec de l'eau.